

Le rôle de Santé Canada est de favoriser la bonne santé par la promotion de la santé, et de protéger les Canadiens et Canadiennes contre les pratiques et les produits dangereux, ainsi que contre les maladies. La violence contre les femmes, importante préoccupation en matière de santé, est essentiellement attribuable à l'inégalité sociale, économique et politique des femmes. Les activités de Santé Canada par l'entremise du Centre national d'information sur la violence dans la famille visent à synthétiser et à diffuser les meilleures pratiques pour prévenir et traiter la violence dans la famille, y compris la violence contre les femmes.

LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

Comment est définie la violence contre les femmes?

Acte, commis en public ou en privé, qui entraîne ou qui risque d'entraîner un traumatisme ou une souffrance au niveau physique, sexuel ou psychologique chez une femme, y compris les menaces d'un acte semblable, la coercition ou la privation arbitraire de liberté.

L'effet de la violence sur la santé des femmes

La violence a une incidence énorme sur la santé et le bien-être des femmes. Les coûts mesurables en matière de santé et découlant de la violence contre les femmes au Canada dépassent 1,5 milliard de dollars par année. Ces coûts incluent les traitements médicaux et dentaires à court terme consécutifs aux traumatismes subis, les soins physiques et psychologiques à long terme, les journées de travail perdues, et le recours à des maisons d'hébergement et à des centres d'aide et d'écoute.

Situation actuelle

■ Selon *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, rapport de 1998 de Statistique Canada dans lequel sont analysées les données de 154 services de police :

- les femmes continuent d'être neuf fois plus nombreuses que les hommes parmi les victimes d'agression par un conjoint ou un partenaire;
- en 1996, les conjoints étaient en cause dans la moitié de tous les homicides commis au sein de la famille;
- entre 1977 et 1996, trois fois plus de femmes ont été tuées par leur conjoint que d'hommes par leurs femmes;
- les filles risquent le plus d'être agressées sexuellement par un membre de la famille entre l'âge de 12 et 15 ans; en 1996, neuf crimes sur dix commis contre une personne âgée par un membre de sa famille étaient des voies de fait.

Une d'une série de fiches d'information préparées pour le



Promouvoir la santé des femmes

Ne pas tenir compte de la violence comme facteur dans la santé et le bien-être des femmes contribue non seulement à les priver d'un diagnostic exact et de traitements appropriés, mais occulte toute la portée des conséquences personnelles et sociales de la violence. Les femmes n'échapperont pas à la violence tant qu'elles ne seront pas les égales des hommes, et l'égalité ne sera pas possible tant que la violence et la menace de violence n'auront pas été éliminées de la vie des femmes.

Initiatives du gouvernement fédéral

■ Au nom du gouvernement fédéral, Santé Canada coordonne l'**Initiative de lutte contre la violence familiale**, à laquelle participent 12 ministères et organismes. L'Initiative se greffe sur d'autres stratégies du gouvernement fédéral (comme la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime) pour réduire la violence dans la famille et la société en général.

■ Pour favoriser le traitement et la prévention, Santé Canada entreprend des recherches sur les conséquences — du point de vue de la santé de la population — de la violence contre les femmes et les enfants et de l'exploitation et de la négligence des adultes âgés. Le Ministère gère également le Centre national d'information sur la violence dans la famille.

■ Le Centre national d'information sur la violence dans la famille est un centre national de ressources pour tous les Canadiens et Canadiennes qui désirent obtenir des renseignements sur la violence au sein de la famille et qui cherchent des solutions à ce problème. Il diffuse les résultats de la recherche la plus récente et des renseignements sur tous les aspects de la prévention, de la protection et du traitement pour aider les collectivités canadiennes à trouver des solutions.

■ Dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale en cours :

- la **Société canadienne d'hypothèques et de logement** (SCHL), par l'Initiative d'amélioration des maisons d'hébergement, contribue au financement des immobilisations pour améliorer les refuges et les services d'hébergement de deuxième urgence afin qu'ils répondent aux normes en matière de santé, de sûreté et de sécurité, ainsi qu'aux besoins particuliers des femmes et de leurs enfants, des personnes handicapées et des clients plus âgés.

- Le Programme des femmes, de **Condition féminine Canada**, vient en aide aux organismes féminins et autres groupes bénévoles pour qu'ils puissent s'attaquer aux causes de la violence familiale de façons qui conduisent à des changements systémiques et à l'élaboration d'autres stratégies de prévention à long terme.
- **Justice Canada** procède à des examens et à des réformes des lois et des politiques, finance les projets d'organismes communautaires et autres, et offre des services d'éducation et d'information juridiques au public pour des initiatives qui visent à répondre aux besoins des femmes, des enfants et des jeunes comme victimes de la violence familiale.
- **Patrimoine Canada** supporte des projets communautaires entrepris et administrés par des groupes de femmes autochtones en dehors des réserves, appuie la programmation par les médias électroniques autochtones et les organismes de promotion de l'anglais ou du français comme langue seconde, et mène des activités de recherche et d'évaluation en matière de violence familiale.

Réalisations

■ L'Enquête sur la violence faite aux femmes menée en 1993 par Statistique Canada a été la première du genre pour recueillir des données sur la violence faite aux femmes. Environ 12 300 femmes de 18 ans et plus ont été choisies au hasard puis interviewées.

■ Le rapport de 1993 du Comité canadien sur la violence faite aux femmes, *Un nouvel horizon : éliminer la violence, atteindre l'égalité*, est un compte rendu exhaustif de nombreux aspects de la violence faite aux Canadiennes. Le document comprend aussi des recommandations quant aux mesures que le gouvernement et le secteur privé peuvent prendre à tous les niveaux.

■ Des modifications au *Code criminel* assurent une protection accrue aux femmes et aux enfants dans diverses situations.

Sources :

Un nouvel horizon : éliminer la violence, atteindre l'égalité, rapport final du comité canadien sur la violence faite aux femmes, Approvisionnements et Services, n° de cat. SW45-1/1993F, 1993.

La violence familiale au Canada : un profil statistique, 1998. Statistique Canada, n° de cat. 85-224-XIF.

Le secteur des soins de santé et la violence faite aux femmes, Santé Canada, n° de cat. H72-21/122-1994F, 1994.

The Health-Related Costs of Violence Against Women in Canada: The Tip of the Iceberg, Tannis Day, Centre for Research on Violence against Women and Children London (Ontario), 1995.

Ce que les femmes ont à dire : compte rendu et recommandations du Colloque national « Un partenariat de femmes, vers un régime de santé répondant aux besoins de toutes les femmes », Conseil consultatif canadien sur la santé de la femme, mai 1995.

La violence conjugale : Renseignements du Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada, n° de cat. H72-22/4-1995F, 1995.

La violence conjugale : Résultats d'une enquête nationale sur l'agression contre la conjointe, Juristat, vol. 14, n° 9, Centre canadien de la statistique juridique, n° de cat. 85-002, Statistique Canada, mars 1994. (Également distribué par Santé Canada.)

Also available in English.

Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes à maintenir et à améliorer leur état de santé.

mars 1999

Santé Canada